



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 13 février 2020
N° 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, se félicite de la pérennisation de l'activité du site de Condat en Dordogne (24) et confirme l'engagement de l'Etat au côté de l'entreprise

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, s'est rendue ce matin sur le site de la papeterie de Condat au Lardin-Saint-Lazare en Dordogne (24), à l'occasion du lancement du projet de diversification du site qui emploie environ 500 salariés. Il s'agit de la première unité de production de papier graphique en termes de chiffres d'affaires en France et de l'un des premiers employeurs privés du département.

La secrétaire d'Etat remercie les équipes de Bercy qui ont négocié la récente restructuration financière et recapitalisation du groupe papetier Lecta, actionnaire de Condat. Cette vaste opération a été entérinée le 4 février dernier ; elle permet à l'ensemble du groupe de se désendetter sensiblement et d'investir dans l'outil productif.

Le groupe Lecta a passé commande vendredi 7 février à la société française Allimand pour la transformation de la ligne 8 de production, première étape vers la diversification de la production du site. La future installation d'une chaudière à combustibles solides de récupération (CSR) devrait également permettre d'améliorer la compétitivité du site en réduisant significativement ses coûts énergétiques, sujet primordial dans l'industrie papetière. Par la même occasion, elle réduira de près de 30 000 tonnes par an les émissions de CO₂ de la papeterie du Lardin-Saint-Lazare.

Le projet, dont le montant global s'élève à 36 millions d'euros, est cofinancé à hauteur de 14 millions d'euros par l'Etat via le Fonds chaleur opéré par l'ADEME. Le Fonds chaleur participe au développement de la production de chaleur issue d'énergie renouvelable en France. Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises. Cet apport complète le prêt de 19 millions d'euros voté par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

L'action concertée des services de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine a été déterminante dans le succès de cette opération qui permet à Condat de se repositionner sur un marché d'avenir dans le respect strict du droit communautaire.

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : *« Je veux souligner le remarquable travail des équipes de Bercy qui ont réussi à trouver un accord équilibré, après des mois de négociation avec les actionnaires et les créanciers de Lecta, où chacun a fait sa part. Avec l'ADEME notre opérateur, nous permettons au site de réduire drastiquement ses émissions de CO₂ tout en regagnant de la compétitivité. Les investissements qui viennent d'être lancés marquent donc un nouveau chapitre de l'histoire de Condat et je veux ici remercier la Région qui par son financement inédit a à nouveau témoigné de son indéfectible engagement au service de l'industrie. »*

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr